

## TECHNIQUES DE FORESTERIE DURABLE

### DES FORÊTS D'INTÉRÊT

Un des principes de base de la foresterie durable est de produire de la matière ligneuse en respectant l'ensemble des ressources de la forêt :

- **Le maintien de la canopée et du couvert forestier**

Le maintien du couvert forestier favorise la régénération des espèces de fins de succession comme l'érable, le caryer et le frêne. Il assure aussi le maintien des espèces sensibles comme l'ail des bois et le ginseng.

- **La protection des troncs et des racines**

Les dommages aux troncs et aux racines ralentissent la croissance et peuvent provoquer la mort des arbres. L'augmentation du diamètre des arbres sur pied et de leur qualité augmente la valeur des produits forestiers et permet le maintien d'arbres utilisés par la faune.

- **La conservation du sol et de l'eau**

En minimisant les dommages au sol et le décapage de la matière organique, on permet une meilleure croissance de la forêt tout en évitant les grandes ouvertures susceptibles aux chablis. De plus en protégeant les bandes riveraines, on maintient la qualité de l'eau, une ressource importante à conserver.

- **La préservation de la biodiversité**

La forêt est un système complexe de relations entre insectes, plantes, champignons, mammifères, reptiles, amphibiens et oiseaux. La biodiversité assure la stabilité des écosystèmes et elle est favorisée par le maintien d'un cortège d'habitats comme les milieux humides et les divers stades de succession.

### LA FORESTERIE DURABLE, VOTRE REVENU GARANTI.

Avec des pratiques forestières qui assurent l'exploitation à long terme de votre lot, vous êtes assurés d'avoir une forêt qui se développera de façon naturelle et avec des possibilités d'exploitation et de rentabilité pour des années à venir.

**UNE POLICE  
D'ASSURANCE!**  
La diversité de la forêt  
permet une meilleure  
résistance aux  
insectes, maladies et  
aux événements  
climatiques.

### MESURES À PRIVILÉGIER

- Procéder à la **localisation de la propriété** par l'établissement de lignes d'accès ou par l'arpentage;
- **Établir un plan de gestion** de sa propriété;
- Pratiquer la **coupe de jardinage**;
- Effectuer les travaux, le débardage et le débusquage **durant la période hivernale**;
- **Limiter** l'utilisation de la machinerie forestière et son déplacement à des sentiers planifiés et régulièrement espacés;
- **Pratiquer l'abattage directionnel** et tirer les tiges éloignées à l'aide de câbles ou manuellement;
- **Utiliser des ponts et des ponceaux pour traverser** les cours d'eau et éviter les traverses là où les rives sont abruptes;
- **Protéger certains habitats fauniques** comme les bandes riveraines, les marais, les arbres à caractère faunique (cavités, nids de rapaces), etc.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

Fédération des producteurs de bois du Québec. Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée.

Ministère des Ressources naturelles du Québec. [www.mrn.gouv.qc.ca](http://www.mrn.gouv.qc.ca)

Fondation de la faune du Québec et FAPAQ, 2000. Aménagement des boisés et terres privées pour la faune Volume I : Guides techniques 1 à 13, Fondation de la faune du Québec, 92 pages. [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

Aussi Guides techniques no 15. Traverses de cours d'eau

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)